

DEMANDE D'AUTORISATION D'ANIMATION

Occupation du Domaine Public – Vente de Produits – Débits de Boissons – Besoins matériels – Véhicule - Plan

A déposer ou à faire parvenir AU PLUS TARD 15 JOURS avant l'événement

au Service Commerce et Artisanat, 89 Place Sadi Carnot 83700 SAINT-RAPHAEL - Tél : 04 94 52 62 30

Courriel : commerce-artisanat@ville-saintraphael.fr

- accompagnée du justificatif d'identité du déclarant,
- des statuts pour les associations OU du K-bis pour les structures juridiques.

Je soussigné(e)

Nom, prénom - du représentant légal ou statutaire

Agissant en qualité de - Fonction au sein de la structure juridique ou de l'association

Dénomination sociale - pour les personnes morales - ou nom -pour les associations.

Adresse

Code postal

Ville

Tél

Siret : (Le cas échéant)

SOUHAITE ORGANISER UNE ANIMATION

En date ou sur la période du Horaire :

Date de report souhaitée en cas d'intempérie ? Oui Non Date :

- **DESCRIPTIF DE L'ANIMATION** Nombre de personnes attendues :

Ambiance musicale : Oui Non Si oui : en acoustique ? avec amplification ?

- **LIEU**

Adresse de la manifestation :

Surface nécessaire : m² Horaire au public :

L'accès du public à la manifestation est-elle Gratuite ? Payante ?

S'agit-il d'un espace : Privé ? Public* ?

* Si l'espace occupé est public, un arrêté municipal d'Occupation du Domaine Public vous sera délivré conformément à l'article L.2122-1 et suivant du code général de la propriété des personnes publiques. **A venir chercher et signer au Service Commerce, avant la manifestation.**

Vente de produits sur le site ? Oui Non

Nature des marchandises vendues :

Distribution de boissons alcoolisées ? Oui* Non

*Si oui, une autorisation de débit de boissons temporaire vous sera établi, qui comprend uniquement les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels suivants : *Le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, les crèmes de cassis et les jus de fruits ou légumes fermentés comportant de 1 à 3 degrés d'alcool, les vins de liqueur, les apéritifs à base de vin et les liqueurs de fraise, framboise, cassis ou cerises ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.*

Un arrêté municipal vous sera délivré conformément à l'article L 3334-1 et suivant du Code de la Santé Publique.

A venir chercher et signer au Service Commerce, avant la manifestation.

● **BESOINS LOGISTIQUES SOUHAITES :**

Alimentation électrique - Quelle puissance : watt

Matériel (nombre de tables, chaises, podium, barrières, électricité, autres) :

.....
.....
.....

Autorisation d'accès véhicule pour installation/déballage de h à h
pour démontage/remballage de h à h

Immatriculation du véhicule à autoriser :

Type – marque – couleur :

Autres besoins techniques :

● **SCHEMA EVENTUEL D'IMPLANTATION**

Demande déposée à Saint-Raphaël, le / / 20.....

Je certifie exacts les renseignements contenus dans la présente déclaration et m'engage à respecter les dispositions du Code du Commerce.

Signature - Cachet :

RECTO ⇨